



RAPPORT D'ÉVALUATION

Plan stratégique actualisé 2011-2016
du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Octobre 2017



Québec, le 14 novembre 2017

Monsieur Sylvain Blais
Directeur général
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
425, boulevard du Collège
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5E5

Objet : *Plan stratégique 2011-2016 actualisé*

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 4 octobre 2017, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance de la version actualisée du *Plan stratégique de développement 2011-2016* du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue adoptée par son conseil d'administration le 28 mars 2017. La Commission a examiné l'ensemble des modifications apportées au plan.

Constatant que les enjeux et les défis auxquels il faisait face demeuraient d'actualité, le Collège a choisi de reconduire son *Plan stratégique de développement 2011-2016*, incluant le plan de réussite, pour la période 2017-2019. Au moment de l'évaluation de la version initiale du plan stratégique en novembre 2013, la Commission avait jugé qu'il était conforme aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et qu'il comprenait les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. Elle suggérait néanmoins au Collège de préciser un mécanisme de suivi de son plan stratégique. Elle l'invitait aussi à préciser les responsabilités et le calendrier de planification de façon à améliorer la gestion et le suivi de la mise en œuvre de son plan stratégique.

Dans la version actualisée du *Plan stratégique de développement 2011-2016*, le Collège a mis à jour certaines informations, a introduit de nouveaux défis, a révisé sa vision et a ajouté une nouvelle section portant sur le projet éducatif de l'établissement. Le Collège a aussi mis à jour des indicateurs associés à ses objectifs.

N'ayant toujours pas précisé de mécanisme de mise en œuvre et de suivi des moyens pour assurer sa prise en charge par les différentes directions, la Commission réitère son invitation. Aussi, dans la version actualisée, le Collège ne prévoit toujours pas de mécanisme de suivi des résultats lui permettant de faire le suivi de la progression du niveau d'atteinte des objectifs. C'est pourquoi la Commission réitère sa suggestion. Elle juge que le *Plan stratégique de développement 2011-2016*, incluant le plan de réussite, est toujours conforme aux dispositions de la Loi et qu'il comprend l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

Comme tous les rapports de la Commission, celui-ci est public. Il sera diffusé sur le site Web de la Commission après avoir été transmis à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur.

Recevez, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

La présidente,

Original signé

Murielle Lanciault

c. c. M. Éric Aubin, directeur des études